

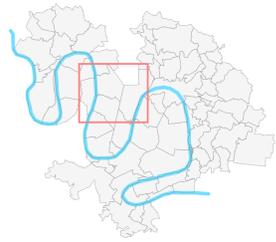


# REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL Métropole Rouen Normandie

## Plan de zonage PUBLICITE ET PRE-ENSEIGNES

Approbation : 15 avril 2024

Plan n° 6



Echelle : 1:10 000



-  Limite d'agglomération
-  ZP1 : Agglomérations du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
-  ZP2 : Bords de Seine
-  ZP3 : Espaces urbains mixtes
-  ZP4 : Axes structurants
-  ZP5 : Zones d'activités économiques et commerciales majeures
-  Limite communale
-  Parcelle cadastrale
-  Emprise bâtie

Pour disposer d'une vision complète des règles s'appliquant à un lieu donné, il est également nécessaire de se référer à la carte "Trame Paysage et Patrimoine" du volet Publicité et Préenseignes.

